

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

•	Cadre réservé à l'autorité environnement	ale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
02/6/2021	02/06/2021	2021-5498						
	1. Intitulé du projet							
Projet de forage d'eau de 80 m de profondeur avec prélèvement d'eau de 50 000 m³ / an								
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom LORIDAN	Prénom OLIVIER							
NOITI 2011107111	THEHOITI OLIVILI							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale								
Nom, prénom et qualité de la personne								
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 3 9 1 0 7 5 6	7 8 0 0 0 1 4 Forme juridia	aue IND						
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Joign	ez à votre demande l'annexe obligat	oire n°1						
3 Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article	R 122-2 du code de l'environnement et						
o. ediegorie(s) applieable(s) ao lable	dimensionnement correspondant du proj							
		d des seuils et critères de la catégorie						
N° de catégorie et sous-catégorie		s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
27-a)	Forage à destination de l'irrigation d'une							
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8	1.1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éver	tuels travaux de démolition							
Le siège d'exploitation de M. LORIDAN, se	situe sur la commune de BAVINCOURT -L'A	RBRET dans le département du Pas de						
Calais.								
	ommes de terre, et a environ 10 h de pépin							
	n de pommes de terre et des jeunes sapins,	3						
	'ARBRET. Le forage est le seul moyen d'acce	éder à l'eau puisque la ressource en eau de						
surface est trop éloignée.								
		isation d'un forage définitif. Pour ce faire, M.						
·	rche en eau pour 4 points. A l'issu, 1 seul for	age sur les 4 propositions sera finalisé et						
exploité.								

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.									
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	orojet et superficie glo	obale de l'opératio	n - préciser le	es unités de mesure utilisées					
Grand	deurs caractéristique	es		Valeur(s)					
Profondeur du forage				80 m					
Diamètre foration				381 mm					
Diamètre tubage				315 mm					
débit de prélèvement				maxi 120 m3/h					
superficie du chantier pendant les trav				100 m ²					
superficie de l'emprise en phase d'exp	oitation			9 m ²					
A / Localization du projet									
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées ge	éographiques ¹	Long °	_'"_ Lat°'" _					
Les 4 propositions seront implantées sur la commune de BAVINCOURT - L'ARBRET Proposition 1: parcelle ZC 7 Proposition 2: parcelle ZC 14 Proposition 3: parcelle ZL 1 Proposition 4: parcelle ZK 12	et c), 7°a), b) 9°c 10°,11°a) b),12°, 38°; 43°a), b) d l'article R. 122-2 l'environnement Proposition 3 Lambert 2 étendu x: 616470	13°, 22°, 32°, 34°, e l'annexe à du code de Proposition 4	Lambert 2 6 x: 615615 y: 2579811 z: 171 m	Etendu Lambert 2 étendu x: 615402 y: 2580119 z: 167 m					
	oignez à votre de	mande les anne	exes n° 2 à a	6					
•	g.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,								
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non environnementale ?									
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme									
différentes composantes de votre									
indiquez à quelle date il a été aut	orisė ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère TERNOIS/ ARRAGEOIS codé 003c. La nappe exploitable est la nappe de la Craie de la vallée de la scarpe et de la sensée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 9 m² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	uniquement lors de la réalisation du chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Sauf pendant la phase de travaux. lors de l'exploitation, la pompe immergée électrique n'engendrera pas de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×					
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant des cultures de pommes de terre, et de la pépinière pour répondre notamment aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation permet à l'exploitation de maintenir et développer son activité.				
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou				
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :							

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

_	0.	1 Annexes obligatoires							
		Objet							
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;							
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;							
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes						
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

